

RUANDA - URUNDI

SERVICE PENITENTIAIRE
MAISON CENTRALE
DE
DETENTION.

Pd

Nom : Barakagendana, mu hute, colline Rusarabuge

Origine : S. chef et chef Halima, prov du Ruhengeri, territoire

Chefferie : de Ruhengeri

Poste :

Profession :

N° du R. E. : 1448

N° du R. M. P. : 2155/Ruh

N° Dactyl. :

Arrêté le: 25. 6. 40

Entré le: 25. 6. 40

Condamné le: 25. 6. 40

Ruhengeri



10271

1/4 de peine :

Sortie le: 30. 6. 40

Rapatrié le:

Expulsé, le:

Décédé, le:

m le 25. 7. 40.

*Concernant
travail.*

v. a. v.

Le Gardien,

[Signature]

REQUISITION A FIN D'EMPRI-
SONNEMENT.

TRIBUNAL

Reg. du M. P. N°
Registre du rôle N°

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de
En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 142 et 146 du décret du

11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à
de recevoir et emprisonner le nommé

condamné par jugement du Tribunal
en date du 193 devenu irrévocable le 193
à du chef d 193

L'Officier du Ministère Public,

Melvin